

L'âge de notre Société.

De toutes les sociétés mutuelles du Canada et des Etats-Unis, l'Union St-Joseph du Canada est celle qui a été fondée la première. En effet, elle est née le 22 mars 1863, tandis que la Société des Artisans Canadiens-français et la "Royal Arcanum" n'ont été fondées qu'en 1877. De même, les Forestiers Canadiens, les Chevaliers de Colomb et les Forestiers Catholiques sont de fondation postérieure à l'Union St-Joseph du Canada.

On invoque, en certains milieux, ce prétexte pour prétendre que l'Union St-Joseph du Canada devrait compter autant de membres que les Forestiers Indépendants, les Forestiers Catholiques ou les Forestiers Canadiens.

C'est faire usage d'un argument déloyal. Il est vrai que l'Union St-Joseph du Canada est la plus ancienne des sociétés mutuelles, mais il est également vrai qu'avant 1895 elle n'était qu'une société locale, connue sous le nom de l'Union St-Joseph d'Ottawa. En 1895 seulement, elle a subi une réorganisation complète et a étendu son champ d'action. Pratiquement, elle n'a donc que quinze ans d'existence, et on a tort de lui demander de produire un bilan aussi avantageux que celui de ses sœurs âgées de vingt-cinq et trente ans.

Coût d'administration.

Les chiffres sont éloquentes.

Encore faut-il, souvent, ne pas en abuser et surtout ne pas les citer à tort et à travers.

Ainsi, parce que les dépenses d'administration de l'Union St-Joseph du Canada se chiffrent à \$2 52 *per capita*, certaines gens prétendent que la Société n'est pas administrée avec économie.

C'est faire montre d'une piètre compétence en pareille matière.

On oublie que, dans le chiffre total des dépenses d'administration de l'Union St-Joseph du Canada, est inclu le coût de l'administration des succursales, c'est-à-dire des conseils et bureaux. Ces succursales, dans les autres sociétés, sont maintenues au moyen d'un prélevé spécial. Aussi, dans le bilan des dites sociétés, le coût de l'administration ne comporte que les dépenses du bureau-chef. De là, un chiffre apparemment moins élevé.

Soit dit pour mettre trêve à l'illusion des esprits que l'administration de l'Union St-Joseph du Canada coûte cher.

Par monts et par vaux.

LI/RE A LIRE

Vient de paraître le rapport officiel des séances du Congrès d'Education des Canadiens-français d'Ontario. Il s'agit d'un magnifique volume de 360 pages avec 23 gravures hors texte. Le tout est sur papier de première qualité.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce livre intéressant et instructif. En le feuilletant, on saisira la situation vraie faite aux Canadiens-français dans l'Ontario et on se rendra compte du travail gigantesque accompli par le Congrès d'Education. Plusieurs discours, prononcés au Congrès et insérés dans le volume-souvenir, méritent d'être étudiés et médités par tous les hommes sérieux.

On peut se procurer ce volume pour la modique somme de 50 centins, en s'adressant à l'Association d'Education, édifice de l'Union St-Joseph du Canada, Ottawa.

Lisez-le et faites le lire à vos amis.

LE CONGRES DE LA TEMPERANCE.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler du Congrès de la Tempérance, qui sera tenu à Québec du 31 août au 4 septembre.

Il nous fait plaisir de donner aujourd'hui le programme de ce Congrès.

Il y aura cinq commissions :

- 1° *L'enseignement anti-alcoolique.*
A l'école, dans les Sociétés, dans la famille, dans la paroisse.
- 2° *L'alcool et la législation.*
Etude des lois et règlements, Prohibition, Octroi des licences, Répression des fraudes.
- 3° *L'alcool et la science médicale.*
Apéritif, Digestion, Système nerveux, Tuberculose, Maladies internes, etc.
- 4° *L'alcool et la morale.*
Effets de l'usage de l'alcool, Pureté des mœurs, Blasphème, L'intempérance et la famille, L'intempérance, plaie sociale par criminalité.
- 5° *L'alcoolisme et ses conséquences économiques.*
L'alcoolisme et la richesse privée, L'industrie, La richesse publique, Les statistiques.

SOYONS AMIS!

Une divergence d'opinion a dégénéré en véritable animosité chez nos sociétés-sœurs des Etats-Unis, l'Union St-Jean-Baptiste et les Canado-Américains. C'est regrettable. Au lieu de travailler dans la con-

corde et l'harmonie, ces deux sociétés méritantes, mais humaines et douées de quelques petits défauts, se font une guerre qui pourrait bien résulter dans leur effondrement à toutes les deux.

A notre sens, les sociétés canadiennes françaises, partout où elles sont, doivent s'entraider et non se chicaner.

Le devoir des Canado-Américains et de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est de se dire mutuellement : "Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie."

Tableau d'Honneur

Recrutement en Juillet.

J. H. Bélanger, Hull	55
Jos. Hudon, Ottawa	29
Jos. F. Durocher, Ottawa	28
M. A. Ménard, Ottawa	17
L. J. Bourdon, Ottawa	15
Jos. Lemire, St-Henri, Montréal	14
J. O. Leroux, Coteau Station	13
G. J. Tessier fils, Québec	11
F. X. Julien, Lambton	10
Nestor Wallot, Valleyfield	9
Art. Landry, N.-D. du Lac	9
J. B. Neveu, Ste-Anne No 93	7
E. Kirouack, St-Rédempteur	7
J. E. Boivin, Cap Chat	6
J. P. Ouellette, Thessalon	5
Chs. Chénier, Arnprior	5
Jos. St-Denis, Montréal	5
J. F. A. Gatién, Viauville	4
E. Montreuil, Fassett	4
Jos. Guay, Shawinigan Falls	4
H. Gauthier, Rockland	3
Albert Boulet, Québec	3
J. E. L'Heureux, Lac Tortue	3
J. A. N. Mercier, Ottawa	3
Chas Mailly, Québec	3
I. Michaud, Bic	3
Alfred Dery, Beauport	2
Nap. Chatelain, Curran	2
W. Dery, Beauport	2
E. Villeneuve, Calumet	2
Naz. Demers, St-Gilles	2
M. L. Parent, Tessierville	2
J. W. Gagnon, St-Bruno de Guigues	2
Eud. Paulin, N.-D. des Laurentides	2
Eug. Labelle, Ottawa	2
Fr. Malette, Arnprior	2
J. C. C. Morin, Chaudière Jonction	2
O. Larrivée, Ste-Luce	2
C. Ménard, Hawkesbury	1
M. Bontront, Walkerville	1
W. C. Rowe, St-Jean-Baptiste, Ottawa	1
Jos. Labelle, Masham	1
J. M. Robert, St-André Avellan	1
C. O. Poirier, Pointe Gatineau	1
D. Raymond, Hintonburg	1
J. B. P. Michaud, Whitney, Ont.	1
L. Bordeleau, St-Séverin	1
C. Roy, Massey	1
J. H. Lefebvre, St-Pierre les Becquets	1
Oscar Godard, Rapide de l'Orignal	1
J. P. Enright, Rochonville	1
Nap. Gratton, Cobalt	1
Bélonie Lévesque, Sayabec	1
Félix Labatte, Victoria Harbor	1
Ant. Ladouceur, Buckingham	1
Raymond Mercier, Windsor Mills	1
J. P. Samson, Lévis	1
Théophile Leclerc, Roberval	1
Thos. Maheu, Crenville	1
A. B. Chartrand, St-Anicet	1
T. Garceau, Sorel	1
J. A. Allard, Brompton	1
J. F. Moore, St-Romain	1
Chas Leclerc, Ottawa	1
Elz. Labbé, St-Benoit	1
I. Arcand, Ste-Elizabeth, Montréal	1
Jos. Dyotte, Montréal	1
W. Robert, St-Alexis des Monts	1
J. E. Landriault, Ripon	1
Art. Bissonnette, Fournier	1
Jos. Leduc	1
A. J. Rochon, Lac aux Saumons	1
H. Michon, Montmagny	1
Eug. Guimond, Soo, Ont.	1
P. E. Lortie, Ste-Agathe des Monts	1
Wm Dupuis, Embrun	1

Wilfrid Tessier, St-Casimir	1
L. E. Racicot, Ville-Marie	1
Ludger Proulx, Rivière du Loup	1
R. Leger, Fort-Coulonge	1
Nap. Rhéault, St-Luc	1
Nap. Bouchard, Lorrainville	1
Art. Chevrier, Cornwall	1
M. Dupuis, Bonfield	1
Ev. Sauvé, Vaudeuil	1
Jos. Lauzon, N.-D. de la Salette	1
J. A. Cadorette, D'Israéli	1
Albert Parent, Montréal	1
Ans. Chabot, Ste-Claire	1
O. Toussaint, St-Jean, P.Q.	1
Gaspard Pacaud, Windsor	1
D. Lacombe, Glen Robertson	1
A. Zippel, Chapleau	1
J. P. Lemieux, Cabano	1
H. Viau, Masson	1
Henry Auger, Hintonburg	1
J. Vaillancourt, St-Bernard de Dorch.	1
Alb. Cousineau, Orléans	1
L. P. Thériault, St-Modeste	1
J. S. Tétrault, Sherbrooke	1

Total..... 412

Taxe "per capita".

Prière à tous nos sociétaires de se souvenir que la taxe *per capita* de 1910 est payable en deux versements, les 15 février et 15 août de l'année, et est exigible dans les trente jours sous peine de suspension.

Les adresses des trésoriers de district sont les suivantes :

District d'Ottawa — Rév. P. S. Hudon, Rockland, Ont.

District de Québec—Dr. P. H. Bédard, 236 St-Jean, Québec.

District de Montréal—Dr. J. A. Duhamel, 1078 St-Denis, Montréal.

La taxe est de 25 cents par année pour le district d'Ottawa, 40 cents pour le district de Montréal, et 20 cents pour le district de Québec.

Age d'admission

Il arrive souvent que l'on nous demande des renseignements sur l'âge auquel un aspirant peut être admis dans l'Union St-Joseph du Canada.

Voici ce qu'il en est :

L'admission dans toutes les caisses est de 16 à 45 ans, les deux inclusivement. On entend par là ce qui suit : il faut avoir seize ans révolus pour entrer dans la société ; on peut entrer dans la société tant qu'on n'a pas encore quarante-six ans révolus.

Exemples : un jeune homme de 15 ans et 11 mois n'est pas admissible dans l'Union St-Joseph du Canada ; un homme de 45 ans et 11 mois est admissible dans la société.